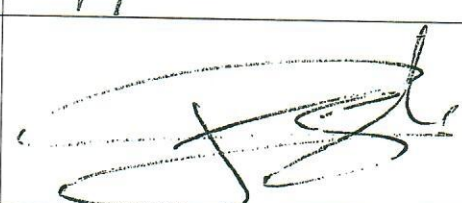
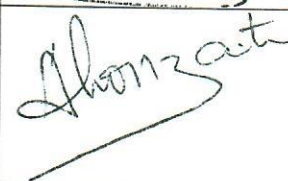
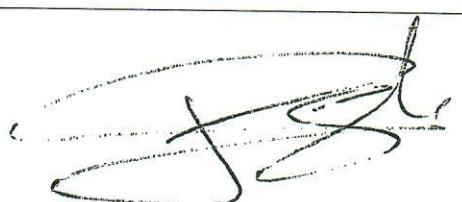


S.N.R.J.
Société par Actions Simplifiée Au capital de 2 711 791 euros
Siège social : 8, rue André Delferrière 13015 MARSEILLE

R.C.S. 453058463 MARSEILLE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 juillet 2026

ASSOCIE	ACTIONS	VOIX	SIGNATURE
Monsieur PRONZATI Yves Président	340	650	
Madame PRONZATI Marie, épouse CAIAZZO	69	1	
Monsieur PRONZATI Jean	69	1	
Madame CAPPETTI Annie, épouse PRONZATI	121	391	
Mademoiselle CAIAZZO Nina représentée par Mme PRONZATI Marie	80		
Mademoiselle CAIAZZO Lola représentée par Mme PRONZATI Marie	80		
Monsieur CAIAZZO Arthur représentée par Mme PRONZATI Marie	80		
Monsieur PRONZATI Ange représenté par Monsieur PRONZATI Jean	102		
Mademoiselle PRONZATI Livia représenté par Monsieur PRONZATI Jean	102		

TOTAL : 1043 actions sur les 1043 actions composant le capital social.

Le Président :

Certifié
conforme 

Société par Actions Simplifiée Au capital de 2 711 791 euros
Siège social : 8, rue André Delferrière 13015 MARSEILLE

R.C.S. 453058463 MARSEILLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
8 juillet 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le 8 juillet
A 18 heures

Les associés de la Société SNRJ, société à responsabilité limitée au capital de 2 711 791 euros, divisé en 1043 actions de 2599.99 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de Le Président.

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés présents ou représentés, représentant 1043 actions, et auxquelles sont attachées 1043 voix.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PRONZATI Yves, en qualité de président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, décision à cet égard,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour les formalités.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025,
- le rapport de gestion établi par Le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par Le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31.12.2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à Le Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat (gain) de l'exercice de 31 691 euros au poste « report à nouveau ».

- Rappel des dividendes antérieurement distribués en euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que société n'a procédé au cours des deux exercices précédents à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MC JP'.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette et les avantages en nature de Monsieur PRONZATI Yves pour ses fonctions de président dont le montant au cours de l'exercice s'est élevé à 7422 euros

En outre, elle décide que les cotisations sociales afférentes à sa fonction de président soient prises en charge par la société et que les frais engagés pour le compte de la société lui sont remboursés sur présentation de justificatifs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet de procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.

Le Président :

M PRONZATI Yves



S.N.R.J.

Société par Actions Simplifiée Au capital de 2 711 791 euros

Siège social : 8, rue André Delferrière 13015 MARSEILLE

R.C.S. 453058463 MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposée entre la société et l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le dirigeant ou un associé exercerait des fonctions d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

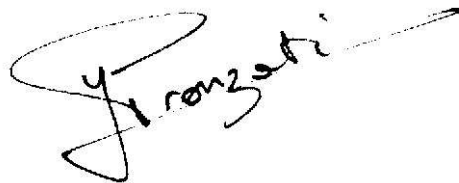
La Société a confié à la SAS SERVICIMMO un mandat de gestion pour la résidence ADRIANA, mandat par lequel la SAS SERVICIMMO s'engage à fournir aux occupants de la Résidence qui le souhaiteraient des prestations para-hôtelières.

Les associés détiennent ensemble une créance non rémunérée qui s'élève à 65 209 €

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Président :



S.N.R.J.

Société par Actions Simplifiée Au capital de 711 791 euros

Siège social : 8, rue André Delferrière 13015 MARSEILLE

R.C.S. 453058463 MARSEILLE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Extrait du rapport de gestion :

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de -70 902 euros qu'il est proposé d'affecter au poste «report à nouveau».

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2026:

DEUXIEME RESOLUTION

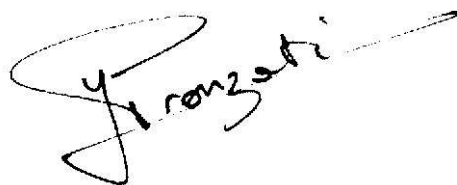
L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter un gain de 31 691 euros au poste « report à nouveau ».

- Rappel des dividendes antérieurement distribués en euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que société n'a procédé au cours des deux exercices précédents à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Ronzati', with a long horizontal stroke extending to the right.A small, stylized handwritten mark or stamp in the bottom right corner, possibly initials or a small signature.

Etats Comptables

Exercice clos le 31/12/2025

SAS SNRJ

8 rue Andrée Delferrière

13015 MARSEILLE

BUREAU LA VALENTINE

8 Montée de Saint Menet

13011 MARSEILLE

Tél : 04 91 19 19 90 - Fax : 04 91 19 19 99

www.altusconsultants.fr

BUREAU ALLAUCH

Ch. de Barbarou - Domaine de Montespín

13190 ALLAUCH

Tél : 04 91 68 71 96

BUREAU CHATEAU-GOMBERT

107 B, bvd Bara

13013 MARSEILLE

Tél : 04 96 21 21 24 - Fax : 04 96 21 24 33

BUREAU BORDEAUX

1 Z.A. du Grand Chemin

33370 YVRAC

Tél : 09 67 55 67 92 - Fax : 05 56 44 67 92



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables

Sarl au Capital de 8000€ - Siren : 483 061 818 - APE 6920Z - TVA Intracom : FR 34 483 061 818

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)	22 967	22 967		
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	558 608		558 608	532 608
ACTIF CIRCULANT	Constructions	3 519 536	1 763 941	1 755 595	1 796 383
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	271 331	208 900	62 432	69 718
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 349 476	1 972 841	2 376 635	2 398 709
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	68 025		68 025	62 793
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	21 357		21 357	20 633
	Charges constatées d'avance	331		331	540
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	72 120		72 120	106 479
	Total de l'actif circulant (IV)	161 833		161 833	190 445
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	4 534 275	1 995 808	2 538 468	2 589 154

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

89 712

83 966

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	2 711 791	2 711 791
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(404 246)	(300 625)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	31 691	(103 621)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	2 339 235	2 307 545
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	103 066	130 302
	Emprunts et dettes financières divers (2)	75 616	114 263
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 889	20 375
	Dettes fiscales et sociales	16 843	15 594
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 818	1 075
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	199 232	281 609
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	2 538 468	2 589 154
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		199 232	281 609
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	318 529		318 529	290 666
	Montant net du chiffre d'affaires	318 529		318 529	290 666
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				9 848
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			123 444	
	Autres produits			579	409
	Total des produits d'exploitation (I)			442 552	300 922
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			180 868	180 282
	Impôts, taxes et versements assimilés			30 859	30 555
	Salaires			35 875	30 180
	Cotisations sociales			5 664	10 440
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			115 157	132 504
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			37 811	
	Autres charges			559	11 423
	Total des charges d'exploitation (II)			406 794	395 384
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				35 758	(94 461)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		35 758	(94 461)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		800
	Total des produits financiers (V)		800
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	4 067	8 553
	Total des charges financières (VI)	4 067	8 553
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)		(4 067)	(7 753)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		31 691	(102 214)
	Produits exceptionnels (VII)		
	Charges exceptionnelles (VIII)		1 407
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(1 407)
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)			
Total des produits (I+III+V+VII)		442 552	301 722
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		410 861	405 344
BENEFICE OU PERTE		31 691	(103 621)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			